

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphael	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Georges TARAIHAU
 M. Lolesio MAUVAKA
 M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

Contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

Abstention:

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Petelo SAO.

APPROUVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°14/22/III du 24/03/2022, approuvant le budget primitif annexe Assainissement de l'exercice 2022,

Vu la délibération n°73/22/VIII du 04/08/2022, portant décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement de l'exercice 2022,

Vu la note explicative de synthèse n° 38/2023 du 16 juin 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire, vote le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes comme ci-dessous :

Recettes totales de fonctionnement	101 676 011
Dépenses totales de fonctionnement	68 531 328
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	33 144 683

Recettes totales d'investissement	88 478 959
<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé - 1068</i>	22 037 010
<i>dont solde d'investissement reporté - 001</i>	42 925 844
Dépenses totales d'investissement	80 938 918
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2022	7 540 041

Résultat de clôture de l'exercice 2022	40 684 724
---	-------------------

Article 2 : Le compte administratif du budget annexe Assainissement est arrêté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022.

Article 3 : Compte tenu des restes à réaliser, le résultat définitif du compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2022, s'établit comme suit :

Les restes à réaliser en investissement	
Recettes en restes à réaliser	25 061 031
Dépenses en restes à réaliser	44 492 895
Solde des restes à réaliser en investissement	- 19 431 864
Résultat de clôture cumulé de l'exercice 2022	40 684 724
Résultat définitif de l'exercice 2022	21 252 860

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

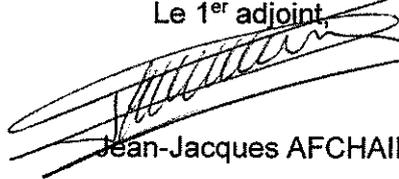
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

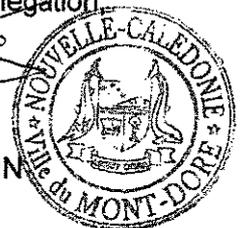
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Pour le Maire empêché et par délégation
Le 1^{er} adjoint,

Le secrétaire de séance,


Nina JULIÉ


Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20230622-54-23-VI-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023